



CSEE 15 du Mai 2024

MAAF

Avis des élus CGT sur le renouvellement de l'agrément de service autonome de santé au travail du Mans

Même si à ce jour, nous n'avons pas répertorié de griefs formulés contre le service autonome de santé au travail Du Mans, et n'avons donc rien à redire sur la qualité du travail effectué par ses équipes,

Les élus CGT considèrent cependant que l'indépendance du médecin du travail est mieux garantie sous la forme d'un service inter-entreprise de santé au travail, lui fournissant des moyens d'action et d'investigations supplémentaires.

C'est pourquoi les élus CGT rendent un avis défavorable à la demande de renouvellement d'agrément.